

Achat à distance

L'achat à distance consiste à acheter un bien ou une prestation de services sur internet, par catalogue, téléphone, téléachat, publipostage, SMS, etc. Les contrats portant sur les achats à distance sont réglementés. En tant que consommateur, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits. Certains achats sont toutefois exclus de la réglementation sur les contrats à distance.

- [Informations du consommateur avant la commande](#)
- [Conclusion de la commande](#)
- [Paiement de la commande](#)
- [Délai de rétractation du consommateur](#)
- [Livraison du bien ou exécution de la prestation de services](#)
- [Recours en cas de litige](#)

Pour en savoir plus

- [Guide des achats en ligne](#)
Source : Institut national de la consommation (INC)
- [Acheter sur internet en 10 questions-réponses](#)
Source : Institut national de la consommation (INC)
- [Conseils pratiques pour acheter en ligne sur des sites européens](#)
Source : Centre européen des consommateurs France
- [Fédération du e-commerce et de la vente à distance \(Fevad\)](#)
Source : Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad)
- [Garanties et retours en Europe](#)
Source : Commission européenne
- [Site de la Commission des clauses abusives](#)
Source : Commission des clauses abusives

Services en ligne

- [Demander une nouvelle livraison en cas de colis non reçu](#)
Modèle de document
- [Réclamer au vendeur la livraison d'un article conforme à celui commandé](#)
Modèle de document
- [Se rétracter suite à l'achat à distance d'un bien](#)
Modèle de document
- [Mettre en demeure le vendeur de rembourser les sommes versées suite à l'exercice de son droit de rétractation](#)
Modèle de document
- [Réclamation en cas de litige de consommation transfrontalier dans l'Union européenne](#)
Téléservice
- [Réclamation en cas de litige avec une entreprise membre de la Fédération des entreprises de vente à distance : service de médiation](#)
Téléservice
- [Déposer une plainte concernant un achat effectué sur un site internet étranger](#)
Téléservice
- [Signaler un contenu internet illégal \(internet-signalement : Pharos\)](#)
Téléservice
- [Demander l'annulation du contrat passé par son enfant mineur et un remboursement](#)
Modèle de document
- [Demander l'annulation d'un contrat conclu par téléphone](#)
Modèle de document



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)